

Module écoconduite – véhicules légers

Public visé

Les personnels dont l'activité professionnelle nécessite l'utilisation d'un véhicule professionnelle

Pré requis

Disposer d'un permis de conduire de catégorie en cours de validité

Accès aux personnes en situation de handicap

Les conditions d'accès à la formation pour les personnes en situation de handicap sont étudiées au cas par cas. La personne signale sa situation de handicap lors de son inscription. Elle est recontactée par la coordinatrice de la formation pour étudier la mise en place les aménagements nécessaires.

Objectif général

Connaitre les bases de l'éco-conduite, connaître les éléments techniques et mécaniques de son véhicule, savoir appliquer les préceptes de l'éco-conduite dans sa conduite quotidienne, comprendre l'intérêt d'une telle conduite pour l'environnement et son budget automobile.

Déroulé

Formation en présentiel par groupe de 3 personnes maximum par formateur.

Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et de mise en situation.

Animation de la formation par un enseignant de la conduite (Titulaire du BEPCASER ou du titre professionnel ECSR).

Supports pédagogiques

Véhicule de l'auto-école

Contenu

Phase 1 – Réalisation d'un parcours routier de référence.

Pourquoi ? D'une durée de 20 minutes et réalisé sur le véhicule de l'auto-école, le but est d'observer et d'analyser la conduite quotidienne du stagiaire. Cette analyse de référence sera mise en comparaison avec la phase 3.

Phase 2 – Réalisation d'une analyse individuelle des données recueillies

Pourquoi ? Le stagiaire prend conscience de sa conduite et participe à un cours théorique sur l'éco-conduite.

Phase 3 – Réalisation d'un second parcours et mise en application des principes éco-conduite acquis durant la journée.

Pourquoi ? Pour réaliser une analyse comparative par rapport au parcours réalisé en phase 1 : durée du trajet, économie d'énergie, réduction du stress, usure du véhicule, etc.

Animateurs.trices de la formation

Cette formation est animée par un moniteur d'auto-école.

Le développement des compétences des moniteurs d'auto-école est assuré par le coordinateur d'enseignements de la sécurité routière et de la conduite automobile.

Mise en place de la formation

Cette formation est mise en place en inter et intra structure à partir de 3 participants. Les dates et lieux sont à déterminer avec le client.

Délai d'accès

En moyenne le temps de réponse est d'un mois, suite à la réception du questionnaire préalable par l'organisme de formation. La formation pourra débuter sous réserve d'avoir 3 participants.

Indicateur de performance

En fin d'année, deux indicateurs permettent d'évaluer la performance de cette formation :

- Le niveau de satisfaction des participants sur une échelle de 4 (Pas du tout satisfait à très satisfait)
- Le taux de progression des connaissances de participants évalué à l'entrée et à la sortie de la formation sur une série type d'examen du code de la route.

Modalités d'évaluation

Fiche d'évaluation de fin de stage

Compte rendu individuel complet sur les données enregistrées (consommation, rejet CO2, accélération, freinage, décélération...)

Tarifs

1000€ / 3 personnes

Formation exclusivement en intra entreprise : les délais d'accès sont liés à la disponibilité de planification client / organisme.

Inscription et demande

Pour toute demande relative à cette formation : Valérie VIOT, coordinatrice Réseau MAP, 05 55 63 93 20, formations@mef23.fr

Pour s'inscrire, via le site internet mobilite-creuse.fr, onglet « nos formations ».